

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bellerosem-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a50837a18212f1f43a3d1f88>

Date d'obtention : 2025-11-07 14:24:08

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La première chose à faire c'est d'accueillir mon élève sans jugement, de le rassurer (tu n'es pas seul dans cette situation, je suis là avec toi, nous allons faire ça ensemble, etc), et qu'on va regarder étape par étape le processus. Je retiens aussi qu'on ne part jamais en panique, on garde notre calme, on prend le temps d'évaluer la situation avec la grille. Le protocole sert à protéger la victime, à ne pas culpabiliser, et ne jamais improviser sur "quoi faire avec la situation de pornographie". Ca donne une méthode claire et précise, ça évite de faire des erreurs.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça va me faire ralentir avant d'agir trop vite ou de ne pas savoir quoi faire. Avant, j'avais le réflexe de vouloir "régler" maintenant, poser des questions à l'élève, entrer dans les détails, etc. Maintenant, je vais respecter son rythme, suivre la trousse (avec des étapes très claires et précises), ne pas chercher à voir les preuves ou avoir de l'informations en plus, et ne pas interroger. Je vais aussi mieux reconnaître quand on appelle la police et quand ce n'est pas nécessaire. En gros, je vais intervenir de façon plus structurée, sécuritaire, et protectrice pour nos élèves.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à ne jamais banaliser ce qu'ils vivent, à leurs émotions donc l'anxiété, la peur, la honte, à l'impact que cela peut avoir dans l'école donc l'isolement, l'intimidation, à ne jamais demander à voir les images, ne jamais interroger un élève qui pourrait être l'auteur si on doute quelque chose de criminel. à surtout protéger la confidentialité tout en faisant les démarches nécessaires, etc. Notre but est que l'élève se sente en sécurité et surtout soutenu, pas jugé.